



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le VINGT-TROIS JANVIER.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 13 janvier 2023 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE - B. MONTAGNE Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY - A. CARRU MARTEL - N. DEDULLE LELUIN - J.L. GIRAUD - J. HENSELER - M. MARTEAU - C. MENARD - E. MENUT - A. RASKIN - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD

Conseillers Municipaux

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE), S. LAINE (pouvoir à A. MAGNIN MELOT), M. MARTEAU (pouvoir à N. DEDULLE LELUIN), N. PIGAGLIO (pouvoir à J. HENSELER)

Absent non excusé : N. PERRICHON

DÉCOUVERTE DE L'OPÉRA À TOURRETTES – ÉTÉ 2023

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des manifestations de l'été 2022 et plus particulièrement il évoque le succès de l'opéra express en 2021 « la flûte enchantée » et en 2022 « Carmen » qui se sont déroulés fin juillet, place de l'Horloge.

Aussi, il souhaite qu'en 2023 un 3^{ème} opéra express puisse être organisé dans les mêmes conditions et notamment avec la collaboration de monsieur Peyregne et son équipe.

En effet, ce projet est très intéressant et permet de faire découvrir ou redécouvrir de façon expresse de grands opéras, avec une partie chantée et une partie contée.

Le budget alloué pour la partie artistique s'élève à 4.000,00 €.

La date retenue est le samedi 19 août 2023, l'Opéra sera « le barbier de Séville » de Rossini.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** la découverte de l'Opéra à Tourrettes et de donner une représentation d'Opéra express, porté par monsieur Peyregne et son équipe en 2023, le samedi 19 août.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP 2023 – M57, chapitre 011.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr